

Fleurir Bruxelles



Chaque année, à la même période, la Ville de Bruxelles organise "Fleurir Bruxelles". Un concours pour inciter les particuliers à fleurir leur façade ou leur jardinet visible depuis la rue pour embellir la Ville pendant l'été. Les inscriptions pour l'année 2017 sont dès à présent ouvertes.

Ce concours organisé par la Ville de Bruxelles est ouvert à tous les particuliers et commerçants de son territoire, âgés de 18 ans lors de l'inscription.

Chaque participant doit d'abord s'inscrire via le [lien suivant](#) et choisir sa catégorie parmi les suivantes :

- décorations florales de façade à rue et/ou d'une terrasse de café ou de restaurant établie en trottoir
- décorations florales de balcon
- décorations florales de façade d'un logement public
- décorations florales de jardins visibles de la rue
- décorations les plus biodiversifiées
- décorations florales d'un jardin potager fleuri
- décorations florales des administrations, banques, compagnies d'assurance, grands magasins, hôtels, ...

Les gagnants recevront une récompense financière allant de 30 à 180€.

Le règlement est consultable [ici](#).